

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT
DE L'ACTIVITE - Année 2017
"CONGE INDIVIDUEL DE FORMATION"

V2 18/05/2018

FONGECIF BOURGOGNE FRANCHE COMTE

FONGECIF BOURGOGNE FRANCHE COMTE
BILAN GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2017 - APRES AFFECTATION -

ACTIF	2017			2016
	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	105 198,83	87 662,50	17 536,33	
Immobilisations corporelles	3 244 112,75	493 913,17	2 750 199,58	
Immobilisations financières	938,61	-	938,61	
<i>Total I</i>	3 350 250,19	581 575,67	2 768 674,52	-
CREANCES D'EXPLOITATION				
Créances et comptes rattachés au titre du CIF	26 726 975,32		26 726 975,32	
Etat :				
▫ Subventions & aides publiques à recevoir	201 573,46		201 573,46	
▫ Créances fiscales	-		-	
▫ Créances sociales	1 239,00		1 239,00	
▫ Autres	-		-	
Créances au titre :				
▫ de la Convention Cadre FPSPP-Etat du 15 mars 2010 : Annexe Financière 2010	-		-	
▫ de la Convention Cadre FPSPP-Etat du 15 mars 2010 : Annexe Financière 2011	-		-	
▫ de la Convention Cadre FPSPP-Etat du 15 mars 2010 : Annexe Financière 2012	-		-	
▫ de la Convention Cadre FPSPP-Etat 2013-2015 : Annexe Financière 2013	-		-	
▫ de la Convention Cadre FPSPP-Etat 2013-2015 : Annexe Financière 2014	1 039 310,35		1 039 310,35	
Fonds Réservés FPSPP	-		-	
Autres créances	34 787,61		34 787,61	
<i>Total II</i>	28 003 885,74	-	28 003 885,74	-
COMPTES FINANCIERS				
Valeurs mobilières de placement	-		-	
Disponibilités	13 761 165,83		13 761 165,83	
Comptes de liaison	479 807,89		479 807,89	
<i>Total III</i>	14 240 973,72	-	14 240 973,72	-
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	17 280,00		17 280,00	
<i>Total IV</i>	17 280,00	-	17 280,00	-
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV)	45 612 389,65	581 575,67	45 030 813,98	-

BILAN GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2017 - APRES AFFECTATION -

PASSIF	2017	2016
FONDS PROPRES		
Report à nouveau	10 808 273,58	(34 647,88)
Subventions d'investissements sur biens renouvelables	-	-
Provisions réglementées	-	-
<i>Total I</i>	10 808 273,58	(34 647,88)
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour charges de formation :		
☐ Provisions pour charges de formation (Engagements < au 01/01/2012)	427 694,00	
☐ Provisions pour charges de formation (Engagements 2012)	669 369,00	
☐ Provisions pour charges de formation (Engagements 2013)	2 462 606,00	
☐ Provisions pour charges de formation (Engagements 2014)	1 961 049,00	
Provisions pour engagements de financement de formation :		
☐ Provisions pour Engagements de formation < au 01/01/2012 (sans abattement)	-	
☐ Provisions pour Engagements de formation 2012	4 115,00	
☐ Provisions pour Engagements de formation 2013	-	
☐ Provisions pour Engagements de formation 2014	13 843 247,00	
Autres provisions :		
☐ Provisions pour risque de non utilisation des subventions 2012	-	
☐ Provisions pour risque de non utilisation des subventions 2013	-	
☐ Provisions pour risque de non utilisation des subventions 2014	-	
☐ Autres provisions de formation	-	
☐ Provisions pour charges de fonctionnement	1 060 688,00	
<i>Total II</i>	20 428 768,00	-
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes et comptes rattachés au titre du CIF	5 867 971,06	
Dettes fournisseurs	55 401,64	4 320,00
Dettes fiscales et sociales :		
☐ Dettes fiscales	31 468,00	
☐ Dettes sociales	361 484,02	
Dettes sur immobilisations	2 305,83	
Autres dettes :		
☐ Excédents de trésorerie à reverser	4 539 365,00	-
☐ Fonds réservés remboursables	-	
☐ Autres dettes d'exploitation	236 834,95	30 327,88
<i>Total III</i>	11 094 830,50	34 647,88
DETTES FINANCIERES		
Banques, découverts	47 198,26	
Autres dettes financières	2 171 574,55	
Comptes de liaison	479 807,89	
<i>Total IV</i>	2 698 580,70	-
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	361,20	
<i>Total V</i>	361,20	-
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	45 030 813,98	0,00

	2017	2016	Variation	%
COLLECTE (Participation des entreprises à la formation professionnelle continue)	29 378 364,19	-	29 378 364,19	N/A
SUBVENTIONS ET AIDES PUBLIQUES :	350 000,00	-	350 000,00	N/A
□ Fonds Social Européen (FSE)	-	-	-	N/A
□ Etat	-	-	-	N/A
□ Régions	350 000,00	-	350 000,00	N/A
□ Autres	-	-	-	N/A
TRANSFERTS DU FPSPP :	1 311 950,93	-	1 311 950,93	N/A
□ Fonds réservés	-	-	-	N/A
□ Au titre de la convention Cadre FPSP-Etat 2013-2015 : Annexe Financière 2013	-	-	-	N/A
□ Au titre de la convention Cadre FPSP-Etat 2015-2017 : Annexe Financière	1 311 950,93	-	1 311 950,93	N/A
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE SUR ACTIVITE	0,10	-	0,10	N/A
REPRISE PROVISIONS AU TITRE DES FORMATIONS	17 557 174,48	-	17 557 174,48	N/A
• Reprise de provisions pour charges de formation :				
□ Reprise de provisions pour charges de formation (sur Engagements < au 01/01/2015)	626 010,00	-	626 010,00	N/A
□ Reprise de provisions pour charges de formation (sur Engagements 2015)	1 381 338,00	-	1 381 338,00	N/A
□ Reprise de provisions pour charges de formation (sur Engagements 2016)	1 859 370,30	-	1 859 370,30	N/A
• Reprise de provisions pour Engagements de Financement de Formation :				
□ Reprise de provisions pour Engagements de Financement de Formation < au 01/01/2015 (sans abattement)	1 543,00	-	1 543,00	N/A
□ Reprise de provisions pour Engagements de Financement de Formation 2015	61 184,00	-	61 184,00	N/A
□ Reprise de provisions pour Engagements de Financement de Formation 2016	12 645 764,33	-	12 645 764,33	N/A
• Autres provisions :				
□ Reprise de provisions pour risque de non utilisation des subventions 2015	-	-	-	N/A
□ Reprise de provisions pour risque de non utilisation des subventions 2016	981 964,85	-	981 964,85	N/A
□ Autres	-	-	-	N/A
Total I : Produits d'activité	48 597 489,70	-	48 597 489,70	N/A
CONGES INDIVIDUELS DE FORMATION (CIF) :	21 702 669,73	-	21 702 669,73	N/A
□ Coûts pédagogiques	6 983 786,09	-	6 983 786,09	N/A
□ Rémunérations, charges sociales	14 520 798,16	-	14 520 798,16	N/A
□ Indemnités de fin de contrat du remplaçant en CDI	62 261,90	-	62 261,90	N/A
□ Transport, hébergement, repas	135 823,58	-	135 823,58	N/A
BILANS DE COMPETENCE ET CONGES EXAMENS :	1 839 074,32	-	1 839 074,32	N/A
□ Coûts pédagogiques	1 839 074,32	-	1 839 074,32	N/A
□ Rémunérations, charges sociales	-	-	-	N/A
□ Transport, hébergement, repas	-	-	-	N/A
VAE :	91 905,38	-	91 905,38	N/A
□ Coûts pédagogiques	91 287,85	-	91 287,85	N/A
□ Rémunérations, charges sociales	617,53	-	617,53	N/A
□ Transport, hébergement, repas	-	-	-	N/A
CHARGES LIEES AU DIF-CDD :	-	-	-	N/A
□ Coûts pédagogiques	-	-	-	N/A
□ Rémunérations, charges sociales	-	-	-	N/A
FORMATIONS HORS TEMPS DE TRAVAIL :	304 734,25	-	304 734,25	N/A
□ Coûts pédagogiques	303 428,50	-	303 428,50	N/A
□ Transport, hébergement, repas	1 305,75	-	1 305,75	N/A
CSP Art.4 CDD :	-	-	-	N/A
□ Coûts pédagogiques	-	-	-	N/A
□ Transport, hébergement, repas	-	-	-	N/A
TRANSFERTS DE FONDS MUTUALISES VERSES AU FPSPP :	4 539 365,00	-	4 539 365,00	N/A
□ Au titre de la contribution FPSP (art L 6332-19)	-	-	-	N/A
□ Au titre des disponibilités excédentaires	4 539 365,00	-	4 539 365,00	N/A
CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE SUR ACTIVITE	0,95	-	0,95	N/A
DOTATIONS PROVISIONS AU TITRE DES FORMATIONS :	19 368 080,00	-	19 368 080,00	N/A
• Provisions pour charges de formation :				
□ Provisions pour charges de formation (sur Engagements < au 01/01/2015)	427 694,00	-	427 694,00	N/A
□ Provisions pour charges de formation (sur Engagements 2015)	669 369,00	-	669 369,00	N/A
□ Provisions pour charges de formation (sur Engagements 2016)	2 462 606,00	-	2 462 606,00	N/A
□ Provisions pour charges de formation (sur Engagements 2017)	1 961 049,00	-	1 961 049,00	N/A
• Provisions pour Engagements de Financement de Formation :				
□ Provisions pour Engagements de Financement de Formation < au 01/01/2015 (sans abattement)	-	-	-	N/A
□ Provisions pour Engagements de Financement de Formation 2015	4 115,00	-	4 115,00	N/A
□ Provisions pour Engagements de Financement de Formation 2016	-	-	-	N/A
□ Provisions pour Engagements de Financement de Formation 2017	13 843 247,00	-	13 843 247,00	N/A
• Autres provisions :				
□ Provisions pour risque de non utilisation des subventions 2015	-	-	-	N/A
□ Provisions pour risque de non utilisation des subventions 2016	-	-	-	N/A
□ Provisions pour risque de non utilisation des subventions 2017	-	-	-	N/A
□ Autres	-	-	-	N/A
Total II : Charges d'activité	47 845 829,63	-	47 845 829,63	N/A
TOTAL III : RESULTAT D'ACTIVITE (total I - total II)	751 660,07	-	751 660,07	N/A

COMpte DE RESULTAT GLOBAL EN LISTE - EXERCICE 2017 (SUITE)

	2017	2016	Variation	%
PRODUITS DIVERS DE FONCTIONNEMENT		-	-	N/A
TRANSFERTS DE CHARGES	46 460,76	-	46 460,76	N/A
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :				
▫ Au titre des appels à projets FPSPP	3 960,43	-	3 960,43	N/A
▫ Autres	-	-	-	N/A
REPRISES PROVISIONS DE FONCTIONNEMENT	39 992,00	-	39 992,00	N/A
Total IV : Produits de fonctionnement	90 413,19	-	90 413,19	N/A
CHARGES LIEES AU PARITARISME :				
▫ FONGEFOR	-	-	-	N/A
▫ Missions & services éligibles à ce titre	-	-	-	N/A
<i>Sous-total charges liées au Paritarisme</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>N/A</i>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT :				
▫ Achats & charges externes	675 442,15	34 603,88	640 838,27	1851,93%
▫ Impôts, taxes et versements assimilés	139 325,13	44,00	139 281,13	316548,02%
▫ Salaires et traitements	981 961,35	-	981 961,35	N/A
▫ Charges sociales	457 003,61	-	457 003,61	N/A
▫ Cotisation FPSPP	57 449,48	-	57 449,48	N/A
▫ Dotation aux amortissements et dépréciations	148 621,73	-	148 621,73	N/A
▫ Dotation aux provisions	-	-	-	N/A
▫ Autres charges	-	-	-	N/A
<i>Sous-total charges de fonctionnement</i>	<i>2 459 803,45</i>	<i>34 647,88</i>	<i>2 425 155,57</i>	<i>6999,43%</i>
Total V : Charges de fonctionnement	2 459 803,45	34 647,88	2 425 155,57	6999,43%
TOTAL VI : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (total IV - total V)	(2 369 390,26)	(34 647,88)	(2 334 742,38)	6738,49%
TOTAL VII : RESULTAT D'EXPLOITATION (total III + total VI)	(1 617 730,19)	(34 647,88)	(1 583 082,31)	4569,06%
Total VIII : PRODUITS FINANCIERS	38 071,69	-	38 071,69	N/A
Total IX : CHARGES FINANCIERES	22 573,32	-	22 573,32	N/A
TOTAL X : RESULTAT FINANCIER (total VIII - total IX)	15 498,37	-	15 498,37	N/A
Total XI : PRODUITS EXCEPTIONNELS	494 039,38	-	494 039,38	N/A
Total XII : CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 251 665,99	-	1 251 665,99	N/A
TOTAL XIII : RESULTAT EXCEPTIONNEL (total XI - total XII)	(757 626,61)	-	(757 626,61)	N/A
RESULTAT DE L'EXERCICE (total VII + total X + total XIII)	(2 359 858,43)	(34 647,88)	(2 325 210,55)	6710,97%
TOTAL PRODUITS	49 220 013,96	-	49 220 013,96	N/A
TOTAL CHARGES	51 579 872,39	34 647,88	51 545 224,51	148768,77%

ANNEXE COMPLEMENTAIRE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

Le bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31/12/2017 présente un total de 45 030 812,98€ et le compte de résultat dégage un résultat déficitaire de 2 359 858,43€.

L'exercice a une durée de 12 mois, et couvre la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 / FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

A compter du 1^{er} janvier 2017, un seul FONGECIF, par nouvelle région, est agréé par la DGEFP dans le cadre de la loi NOTRE du 10 mars 2015 portant le nombre de régions de 22 à 13.

Dans ce contexte, un rapprochement par le biais d'une fusion a été décidé entre le FONGECIF BOURGOGNE et le FONGECIF FRANCHE-COMTE par la création d'une nouvelle entité le FONGECIF BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, association régie par les dispositions de la Loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée à la Préfecture de la Côte-d'Or le 30 mai 2016 sous le n° W212008558, ayant son siège au 6 rue Ez Penottes - 21000 Dijon.

Cette fusion a entraîné une transmission universelle des patrimoines des FONGECIF BOURGOGNE et FONGECIF FRANCHE COMTE au FONGECIF BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE à compter du 1^{er} janvier 2017, et la disparition des FONGECIF BOURGOGNE et FONGECIF FRANCHE COMTE.

2 / EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Un document d'orientation de la réforme de la formation professionnelle a été remis aux partenaires sociaux le 15 novembre 2017.

Le document explicite les principaux objectifs du gouvernement soumis à la négociation des partenaires sociaux. Dorénavant, absorbant le congé individuel de formation, le seul CPF doit devenir « *l'unique droit personnel à la main des individus dans une logique d'appropriation directe, c'est-à-dire d'autonomie sans intermédiaire obligatoire* ».

Ce projet de loi, avec la perte de l'agrément au 31 décembre 2018, devrait impacter structurellement l'organisation des FONGECIF, et devrait conduire ces derniers à une nécessaire adaptation de leur organisation à l'évolution du cadre réglementaire.

Ainsi, il a été décidé d'inscrire dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 une provision d'un montant de 388 489€ pour tenir compte des charges liées à la restructuration future.

3 / METHODES D'EVALUATION ET CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des organismes collecteurs (règlement n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques ou la valeur actuelle des biens à la clôture.

Ne sont mentionnés dans la présente annexe que les informations ayant un caractère significatif.

3.1 / Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des logiciels amortis entre 1 et 5 ans.

3.2 / Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition : prix d'achat et frais accessoires.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions et agencements	de 10 à 20 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau	de 3 à 5 ans
- Mobilier	de 3 à 10 ans

Une provision pour charges exceptionnelles a été comptabilisée au cours de l'exercice pour un montant de 672 199€ afin de tenir compte de la dépréciation du bâtiment situé 6 rue Ez Penottes à Dijon.

3.3 / Créances et dettes :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et sont à échéance à moins d'un an.

3.4/ Produits à recevoir :

- Collecte à recevoir CDI	21 382 298€
- Collecte à recevoir CDD	5 344 677€
- Autres créance	28 052€
- Dotation CIF CDD	180 000€

3.5 / Engagements de financement de formation :

Les provisions EFF comprennent les Engagements de Financement de Formation relatifs à des actions de formation en cours restant à dispenser au 31 décembre 2017 déduction faite d'un pourcentage d'annulation de 15,50% pour les CDI et 13,15% pour les CDD et correspondent :

- aux charges de formation dont la réalisation est probable (obtenues entre la prévision pour l'exercice et les actions réalisées et payées),
- aux charges prévisibles de formation pour les exercices à venir, compte tenu des engagements pris par les Commissions territoriales d'examen des dossiers, sur la base du calendrier prévisionnel de formation.

Une provision pour un montant de 981 964,85€ avait été comptabilisée pour le dispositif CDD au 31 décembre 2016, pour risque de non réalisation des subventions CIF CDD. Cette provision représente la totalité de la dotation CIF CDD accordée par le FPSPP au titre de l'année 2016, et a été reprise au cours de l'exercice 2017.

3.6 / Engagements de départ à la retraite :

Les engagements de départ à la retraite des salariés du FONGECIF ont été estimés de façon rétrospective sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés du FONGECIF : âge à la clôture de l'exercice, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel,
- données spécifiques au FONGECIF : hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales,
- taux d'actualisation : 1,7%

Les fonds destinés à financer les engagements de retraite des salariés, et gérés par un organisme extérieur, s'élèvent au 31 décembre 2017 à la somme de 248 083€.

Au titre de l'exercice, une charge d'un montant de 60 000€ a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice.

3.7 / Charges à payer :

Elles couvrent notamment les décaissements du 1^{er} janvier au 17 mai 2018 pour les dossiers de formation pris en charge (CIF, BDC, VAE, FHTT) : actions de formations réalisées avant le 31 décembre 2017 et non réglées à la clôture de l'exercice.

3.8 / Echéance des dettes :

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes	2 171 575	217 232	827 405	1 126 937
Comptes bancaires	47 198	47 198		
Compte de liaison CDI/CDD	479 808	479 808		
Dettes au titre du CIF	5 867 971	5 867 971		
Dettes fournisseurs	55 402	55 402		
Dettes fiscales et sociales	392 952	392 952		
Dettes sur immobilisations	2 306	2 306		
Autres dettes	4 776 200	4 776 200		
Total des dettes	13 793 411	11 839 069	827 405	1 126 937

4 / INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Un avenant à la Convention d'Objectifs de Moyens (COM) a été conclu entre l'Etat et le FONGECIF BOURGOGNE FRANCHE COMTE pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, avec un plafond de 9,51% de la collecte comptabilisée.

Au titre de l'année 2017, les charges nettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de 2 2369 390€ et représentent 8,07% de la collecte comptabilisée dans les comptes de produits.

5 / CONTRIBUTIONS COMPTABILISEES :

Répartition de la collecte	CDI	CDD	TOTAL
Collecte comptabilisée	23 222 881	6 155 483	29 378 364
	79,05%	20,95%	100,00%

6 / HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	11 334
- Honoraires facturés au titre de la mission de commissariat à la fusion	3 000
TOTAL	14 334

10 / REMUNERATIONS DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS :

La loi n°2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif, oblige les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 Euros, et/ou recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 Euros, à publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, ainsi que leurs avantages en nature. La direction de l'association pour des raisons de confidentialité, n'a pas souhaité faire mention de cette information dans la mesure où cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.